

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2023
DELIBERATION N° DE-2023-177**

L'an deux mil vingt-trois, le 20 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-144), Mme MOTHES, M. ALLEMAN (à partir de la délibération DE-2023-143), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. PARRILLA ETCHART à M. ETCHEGARAY (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à Mme MEYZENC (jusqu'à la délibération DE-2023-143) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2023-142) ; M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL ; M. ESTEBAN à Mme HERRERA LANDA ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme MARTIN-DOLHAGARAY,

OBJET : MARCHES PUBLICS – Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Avenant n°1 au lot n°14 Terrassement - Voirie - Assainissement conclu avec la société COLAS France.

La Ville de Bayonne a confié à l'agence d'architecture HIRU, les travaux de restructuration et d'extension du groupe scolaire du Prissé, ainsi que le relogement provisoire de l'école durant la période des travaux.

L'opération répartie en 17 lots hors « Désamiantage » et « Bâtiments modulaires » a démarré sur le terrain le 19 mai 2023.

En cours de préparation et de réalisation du chantier et en accord avec la maîtrise d'ouvrage, il a été décidé de réaliser des modifications de prestations ainsi que des interventions nécessaires à la suite de sujétions imprévues, s'agissant du lot n°14 "Terrassement - Voirie - Assainissement" n°23015 conclu avec la société COLAS France pour la somme de 529 993.53 € HT.

Ces travaux, détaillés ci-dessous, viennent en remplacement d'un projet de réemploi de matériaux de déconstruction (grilles et grillages existants) qui s'avère non réalisable en termes de sécurité.

⇔ Plus-value pour la réalisation de travaux de sécurisation de l'école provisoire :

Clôture en panneaux rigides	5 706.00 € HT
Toile occultante	1 562.50 € HT
Dépose de clôture et portail en fin de chantier	3 125.00 € HT

⇔ Moins-value poste 1.1.2 du DPGF : - 2 825.00 € HT

⇔ Plus-value pour l'aménagement du portail + réseau électrique :

Fourniture et pose d'un portail	4 500.00 € HT
Regard de branchement	570.00 € HT
Tranchée et TPC	2 812.80 € HT

L'ensemble des plus-values s'élève à la somme de 16 451.30 €HT soit une hausse de 3.10% du marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève à 546 444.83 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal :

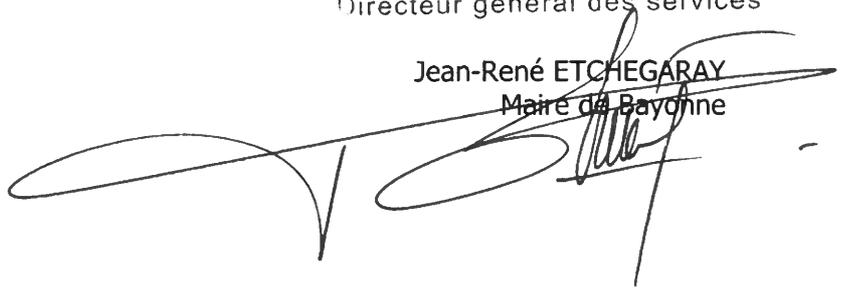
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé aux conditions décrites ci-dessus avec la société COLAS

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne





AVENANT N°1 AUGMENTATION DE MONTANT

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Ville de Bayonne
HOTEL DE VILLE
1 AVENUE MARECHAL LECLERC
64100 BAYONNE

Tél : 05.59.46.61.63
Poste : 61.63
Télécopie : 05.59.59.30.91
Courriel : marches@bayonne.fr
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.bayonne.fr>

<https://demat-ampa.fr>

Représenté par : Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique

B - Identification du titulaire du marché

COLAS FRANCE
Courriel : chantal.milou@colas.com
SIRET : 32933888304080

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU PRISSE/ Lot n° 14 :
TERRASSEMENT VOIRIE ASSAINISSEMENT

Référence du marché : 23015

Date de la notification : 28/03/2023

Délai d'exécution : 17 mois

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 529 993,53 €
- Montant TTC : 635 992,24 €

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 529 993,53 €
- Montant TTC : 635 992,24 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 16 451,30 €
- Montant TTC : 19 741,56 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,1 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 546 444,83 €
- Montant TTC : 655 733,80 €

Les prestations objet du présent avenant sont les suivantes :

Plus-value pour la réalisation de travaux de sécurisation de l'école provisoire :

- Clôture en panneaux rigides : 5 706.00€ HT
- Toile occultante : 1 562.50€ HT
- Dépose de clôture et portail en fin de chantier : 3 125.00€ HT

Moins-value poste 1.1.2 du DPGF : - 2 825.00€ HT

Plus-value pour l'aménagement du portail + réseau électrique :

- Fourniture et pose d'un portail : 4 500.00€ HT
- Regard de branchement : 570.00€ HT
- Tranchée et TPC : 2 812.80€ HT

Ces travaux viennent en remplacement d'un projet de réemploi de matériaux de déconstruction, les grilles et grillages existants, qui s'avère non réalisable en termes de sécurité.

E - Signature du titulaire du marché

A

Le

Signature du titulaire

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Bayonne,

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur Jean-Marc SALANNE, Conseiller municipal délégué
à la commande publique

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A

Le

Signature

En cas d'envoi en LR AR :

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :